



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL
SÉANCE DU 25 JUIN 2020

OBJET :

**APPROBATION DU
COMPTE DE GESTION DE
MONSIEUR LE
DIRECTEUR REGIONAL
DES FINANCES
PUBLIQUES DE LA
REGION ÎLE-DE-FRANCE
– EXERCICE 2019.**

Nombre des membres composant le Comité Syndical.....	27
En exercice.....	26
Présents à la Séance	5
Représentés par mandat	9
Absents	12

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq juin, les membres du Comité Syndical du Syndicat mixte ouvert, dénommé « Établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs », convoqués par son Président, M. Frédéric MOLOSSI, le onze, se sont réunis à 14h30 au siège de l'Établissement sis 12 rue Villiot à PARIS 12^e.

Etaient présents :**Au titre du Conseil de Paris :***M. VAUGLIN***Au titre du Conseil départemental des Hauts-de-Seine :***M. LARGHERO***Au titre du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis :***M. MOLOSSI***Au titre du Conseil départemental du Val-de-Marne :***Mme DURAND***Au titre de Troyes Champagne Métropole :***M. VIART***Au titre de de la Communauté de Saint Dizier Der et Blaise :****Etaient absents excusés :***Mme JEMNI**Mme NAHMIA**Mme ONGHENA**M. TREMEGE**Mme FISHER**M. MASSOU**M. BLUTEAU**M. BELL-LLOCH**M. METAIRIE**M. GOUVERNEUR**M. KERN**M. GUERIN***Avaient donné pouvoir de voter en son nom :***M. AURIACOMBE à Mme DURAND**Mme BROSSEL à M. VAUGLIN**Mme BLAUDEL à M. VAUGLIN**Mme OLIVIER à M. MOLOSSI**M. ABEL à M. VIART**M. BELLARD à M. LARGHERO**M. COURTES à M. LARGHERO**M. BONNET-OULALDJ à Mme DURAND**M. BEDREDDINE à Mme DURAND*

La majorité des membres étant présente,

M.VAUGLIN a été désigné pour assurer les fonctions de Secrétaire de séance, qu'il a accepté.

M. Valéry MOLET, Directeur général des services, lui a été adjoint à titre d'auxiliaire.



COMITÉ SYNDICAL
Séance du 25 juin 2020

DÉLIBÉRATION
N° 2020-14-CS

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE MONSIEUR LE DIRECTEUR
RÉGIONAL DES FINANCES PUBLIQUES DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE –
EXERCICE 2019**

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Le présent rapport a pour objet de soumettre à l'approbation du Comité le compte de gestion pour l'année 2019.

Il s'agit du document qui retrace la comptabilité patrimoniale, tenue par Monsieur le Comptable public qui est en charge d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le Président. Le Comité syndical doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes pour l'exercice 2019, étant entendu que les écritures de ce document sont parfaitement concordantes avec celles du compte administratif présenté pour ce même exercice.

En synthèse, les écritures sont les suivantes :

		DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
REALISATION DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	19 440 532,77 €	21 367 983,34 €	1 927 450,57 €
	Section d'investissement	14 336 243,48 €	11 232 876,21 €	-3 103 367,27 €
REPORT DE L'EXERCICE N-1	Excédent antérieur reporté de fonctionnement	- €	1 327 475,29 €	1 327 475,29 €
	Déficit antérieur reporté d'investissement	1 583 079,15 €	- €	- 1 583 079,15 €
TOTAL (Réalizations + reports)		35 359 855,40 €	33 928 334,84 €	- 1 431 520,56 €
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	- €	- €	- €
	Section d'investissement	931 783,59 €	- €	-931 783,59 €
RESULTAT CUMULE (CLÔTURE)	Section de fonctionnement	19 440 532,77 €	22 695 458,63 €	3 254 925,86 €
	Section d'investissement	16 851 106,22 €	11 232 876,21 €	-5 618 230,01 €
TOTAL CUMULE (RESULTAT DEFINITIF)		36 291 638,99 €	33 928 334,84 €	- 2 363 304,15 €

DÉLIBÉRATION

Le Comité syndical,

VU l'exposé des motifs présenté ci-dessus ;

VU les dispositions de l'article L. 5421-7 du Code général des collectivités territoriales ;

VU le compte de gestion, présenté par Monsieur le Comptable public, qui établit l'état des recettes et des dépenses au titre de l'exercice 2019 ;

CONSIDÉRANT l'ensemble des opérations réalisées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 ;

CONSIDÉRANT l'exécution du budget de l'exercice 2019 pour les sections de fonctionnement et d'investissement ;

CONSIDÉRANT la concordance des écritures de l'ordonnateur et du comptable,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Article unique : DÉCLARE que le compte de gestion du budget du syndicat mixte EPTB Seine Grands Lacs dressé pour l'exercice 2019 par le comptable public, visé et certifié par l'ordonnateur, et dont les écritures sont conformes à celles des comptes administratifs pour le même exercice, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue de comptes.

Le compte de gestion 2019 est arrêté aux sommes suivantes :

Situation à la clôture de l'exercice 2018 :

- Excédent de la section de fonctionnement + 1 327 475,29 €
- Déficit de la section d'investissement - 1 583 079,15 €

Exécution du budget 2019 :

Section de fonctionnement	
Excédent antérieur reporté (002)	1 327 475,29 €
Part affectée à l'investissement (solde d'exécution reporté de 2018 > 1068)	4 391 643,70 €
Excédent antérieur reporté (R002)	1 327 475,29 €
Dépenses de l'exercice	19 440 532,77 €
Recettes de l'exercice	21 367 983,34 €
Excédent de l'exercice	1 927 450,57 €
Situation cumulée au 31/12/2019 (excédent)	3 254 925,86 €
Section d'investissement	
Déficit antérieur reporté (R001)	- 1 583 079,15 €
Dépenses de l'exercice	14 336 243,48 €
Recettes de l'exercice	11 232 876,21 €
Déficit de l'exercice	- 3 103 367,27 €
Situation cumulée au 31/12/2019 (déficit)	- 4 686 446,42 €

Soit un résultat global à la clôture de l'exercice 2019 de -1 431 520,56 € :

- Excédent de la section de fonctionnement 3 254 925,86 €
- Déficit de la section d'investissement 4 686 446,42 €

Le Président,



Frédéric MOLOSSI
Vice-président du Conseil départemental
de la Seine-Saint-Denis